

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	15/06/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt juin, à 19h Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION, Nicole ROYER (pouvoir à Mélanie OSSANT), Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 29-2023 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes

Organisme	Montant 2023
Comice du monde rural	50,00 €
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	30,00 €
Com'une image	200,00 €
Association de la Bibliothèque de Hommes	200,00 €
Protection Civile 37	350,00 €
Campus des Métiers de l'Artisanat	160,00 €
Le Loup Blanc	500,00 €
Amicale des pompiers	300,00 €
Restos du cœur	100,00 €
Fondation du patrimoine	55,00 €
Esca'lathan	50,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

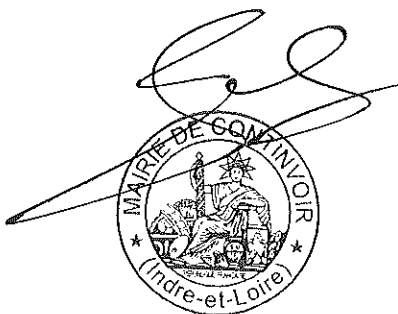
LE CONSEIL MUNICIPAL

RF
DÉLIBÉRATION
- DÉLIBÉRATION attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2023
Date de réception de l'AR: 29/06/2023
037-213700826-20230620-DCM_29_2023-DE

attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2023

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement des dites subventions sont inscrits au budget primitif 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2023 037-213700826-20230620-DCM_29_2023-DE